



THALES
GEODIS
Freight & Logistics

UGGC
A V O C A T S
Vos ambitions. Nos talents.

PROCEDURES DOUANIERES DE DEMAIN,
vers un changement de paradigmes



**Nouvelles règles de dédouanement,
plus de facilités pour plus de fluidité**

Changement de paradigmes

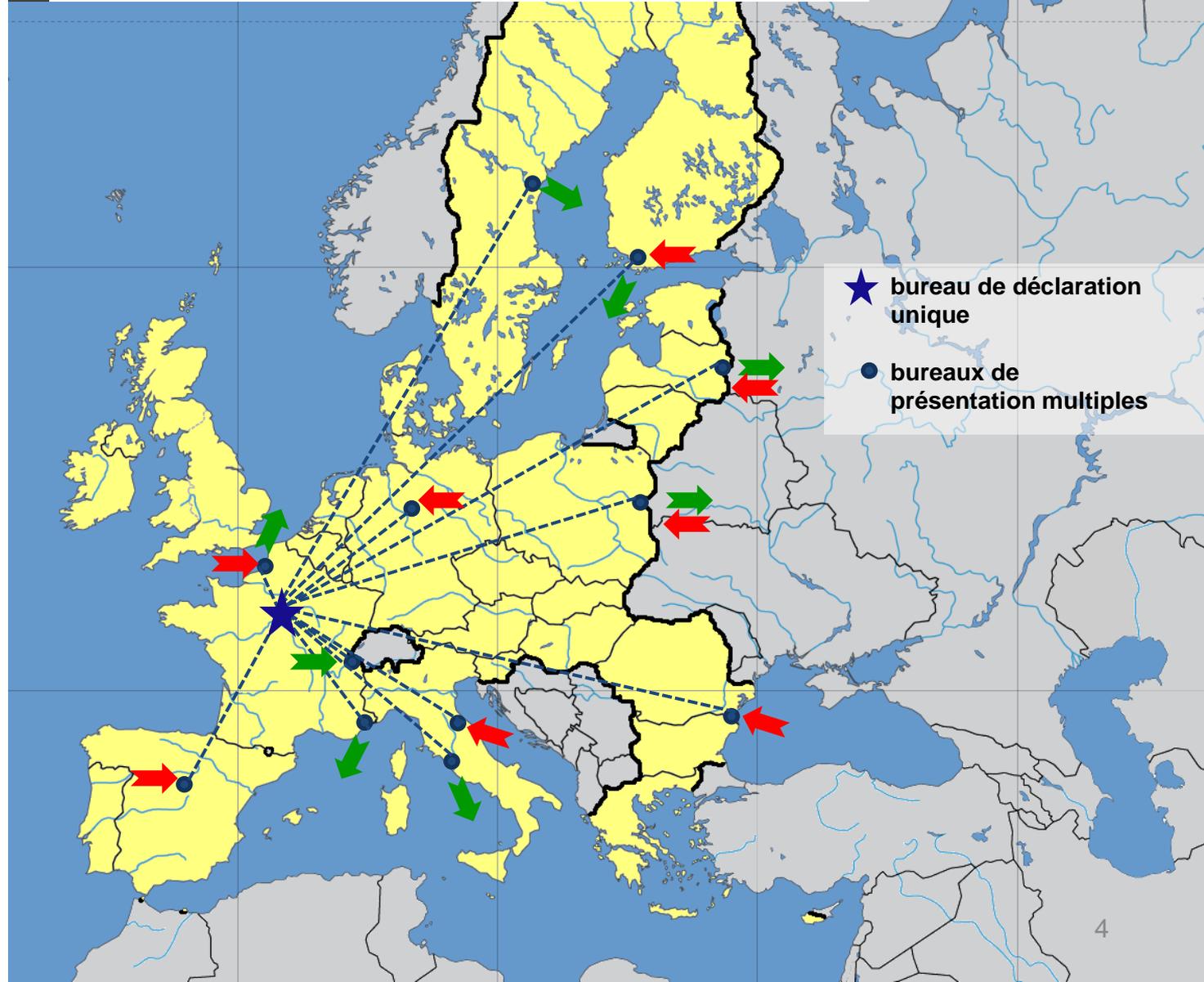
Avant:

- dédouanement à la frontière
- différents bureaux de douane
- au moment de l'arrivée / de la sortie
- imprévisibilité des contrôles

Après:

- dédouanement à domicile → centralisation des flux
- un seul bureau de douane → centralisation des flux
- avant l'arrivée / la sortie (jumelage ENS/DD) → coûts de stockage sous douane/ de transit supprimés
- prévisibilité des contrôles → fluidification des chaînes d'approvisionnement / suppression de stocks aux frontières

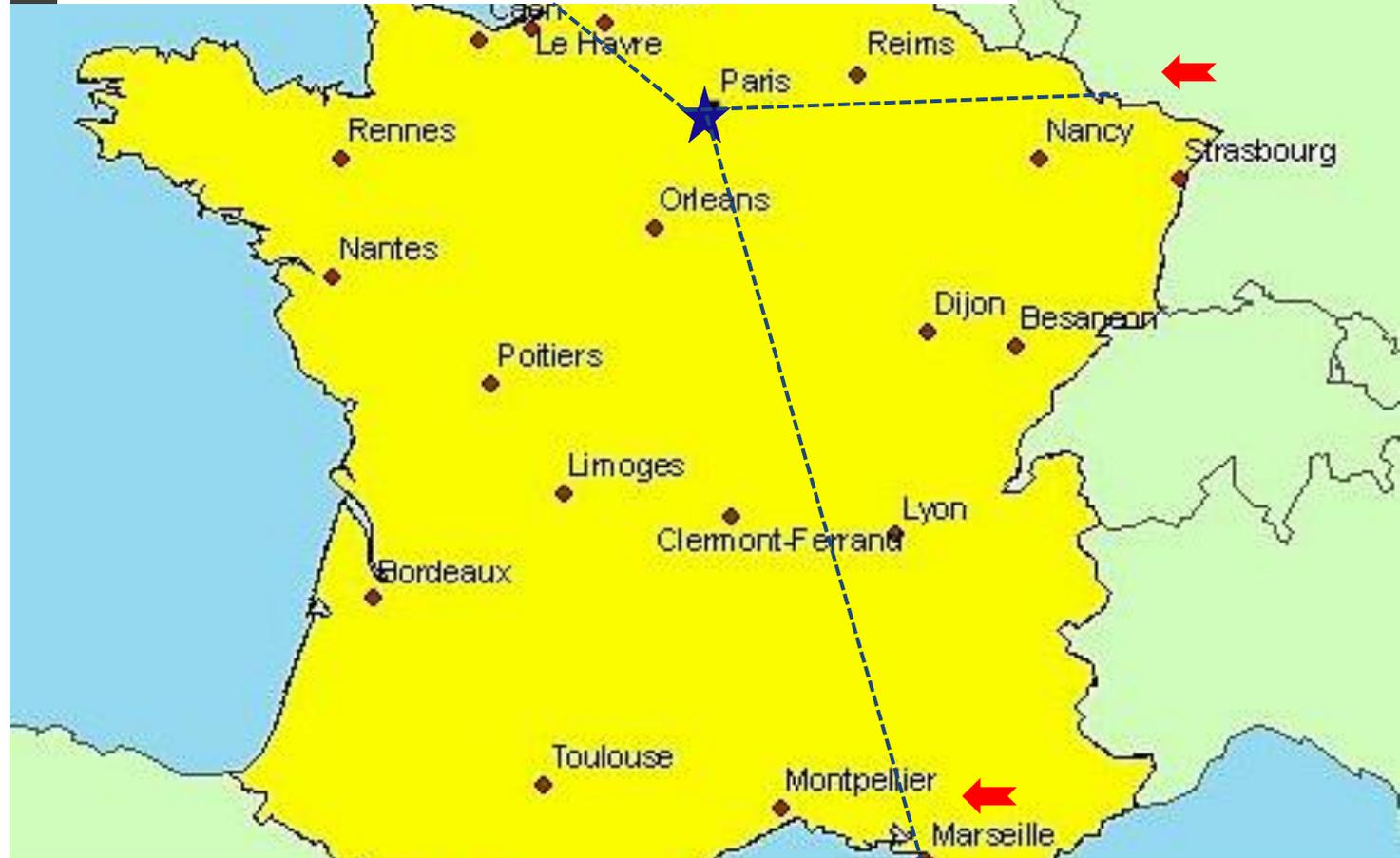
Centralisation du dédouanement Europe (art. 179) révolution des circuits de dédouanement européens



Centralisation du dédouanement Europe (art. 179) révolution des circuits de dédouanement européens

- Dissociation du flux déclaratif/documentaire du flux physique des marchandises
- 2 personnes pour assurer la présentation des marchandises en cas de contrôles à proximité de chaque « bureau de présentation »
- Mise en œuvre étalée jusqu'au 31/12/2020 (Etats pas au niveau informatiquement)
- Paiements :
 - DD : bureau de déclaration
 - TVA/taxes nationales : bureaux de présentation (a priori, via le portail de téléprocédure unique, et en tout cas, sur la base des informations fournies par le bureau de déclaration)
 - Question en suspens : gestion de la TVA entre le titulaire du DC et la filiale locale (déductibilité, etc.) si entités différentes
- Avantages de la centralisation des flux déclaratifs :
 - maîtrise d'une seule procédure avec un seul bureau de douane déclaratif ; réduction des coûts « bureaucratiques » consécutifs (caution, etc.)
 - unification des process internes et réduction des erreurs ; réduction des risques et des sanctions
 - disparition des « errements locaux » - choisir un bureau qui vous comprend, « partenaire économique de l'entreprise »

Centralisation du dédouanement France (art. 179) mise au point des circuits de dédouanement français



- Dissociation du flux déclaratif/documentaire du flux physique des marchandises
- Suppression des coûts de transit
- Mise en œuvre dès le 1^{er} mai 2016

Dématérialisation et concentration des procédures

Service Grands Comptes – opérationnel fin 2017 (gestion des procédures et flux déclaratifs) - – arrêté du 4 mars 2016

Guichet unique (art.47) – fin 2017 – Delta va communiquer avec Sigale et autres systèmes d'autres Administrations (phytosanitaire, environnement, etc.)

Gestion informatique des autorisations (« Customs decisions systems » - Soprano; 28 autorisations)

Garantie globale européenne (syst. inform. en attente)

Dématérialisation des titres de transit (NSTI)

Service Grands Comptes

Ile de France
(structure centrale)

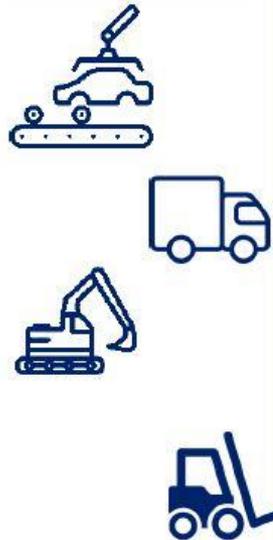
Toulouse

Aéronautique,
Défense



Rouen

Automobile,
Véhicules
Industriels



Lyon

Énergie, Chimie,
Électronique,
Pharmacie



Nantes

Luxe, Industrie,
Grande
distribution,
Agro-alimentaire



Régimes particuliers régimes économiques modifiés

- MDT (devenu IST – Installation de Stockage Temporaire) – 90 jours pour assigner un régime douanier (avant: 20 jours / 45 jours)
- Régimes de transformation unifiés : fusion de la TSD et du PA ; suppression de l'obligation de réexporter et, par voie de conséquence, de la perception des intérêts compensatoires
- Régimes d'utilisation simplifiés: suppression de la perception des intérêts compensatoires
- Destination particulière devient un régime particulier
- Délais de délivrance maximum posés : 2 mois (3 mois pour l'entrepôt sous douane) en national, 4 mois en européen – **délai dépassé? 172 AD**
- Suppression de la rétroactivité à la date de dépôt de la demande – **rétroactivité à la date d'acceptation de la demande?**



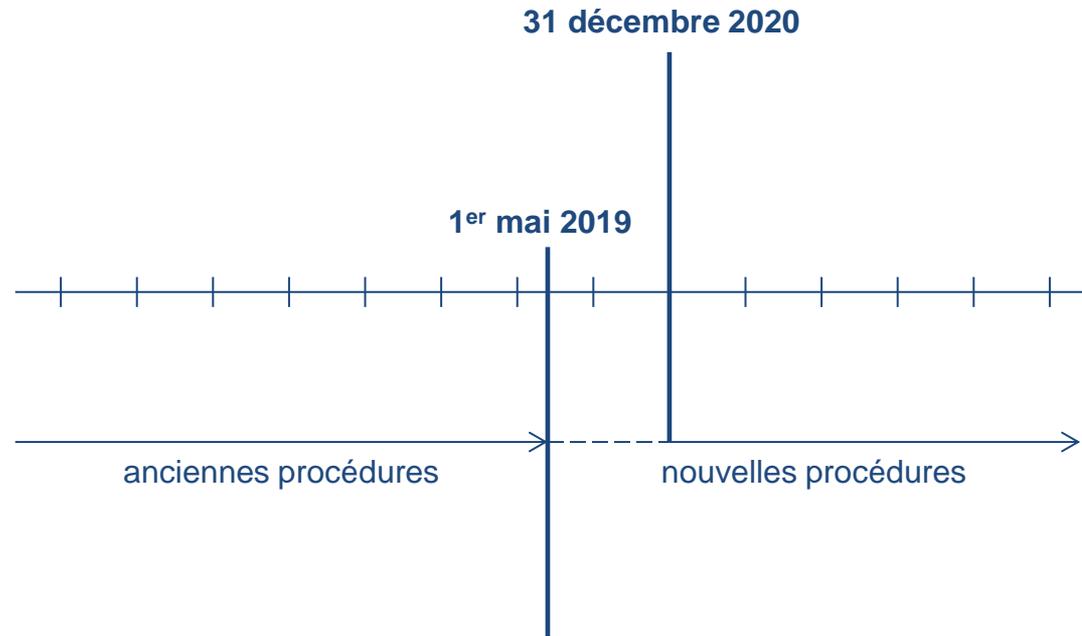
Période transitoire,
procédures et démarches

Période transitoire, procédures et démarches

- Autorisations en cours resteront valables jusqu'à leur expiration ou, au plus tard, jusqu'au 1^{er} mai 2019, mais fonctionneront selon les conditions du CDU (mise à niveau progressive; tables de correspondance)
- RTC/RCO délivrés antérieurement au 1^{er} mai 2016 deviendront contraignants à cette date – mentionner en case 44 du DAU sous peine de sanctions pour manœuvre ayant pour objet la minoration de l'imposition
- Autorisations anticipées, valables à compter du 1^{er} mai 2016
- Plein bénéfice des procédures CDU : 31 décembre 2020



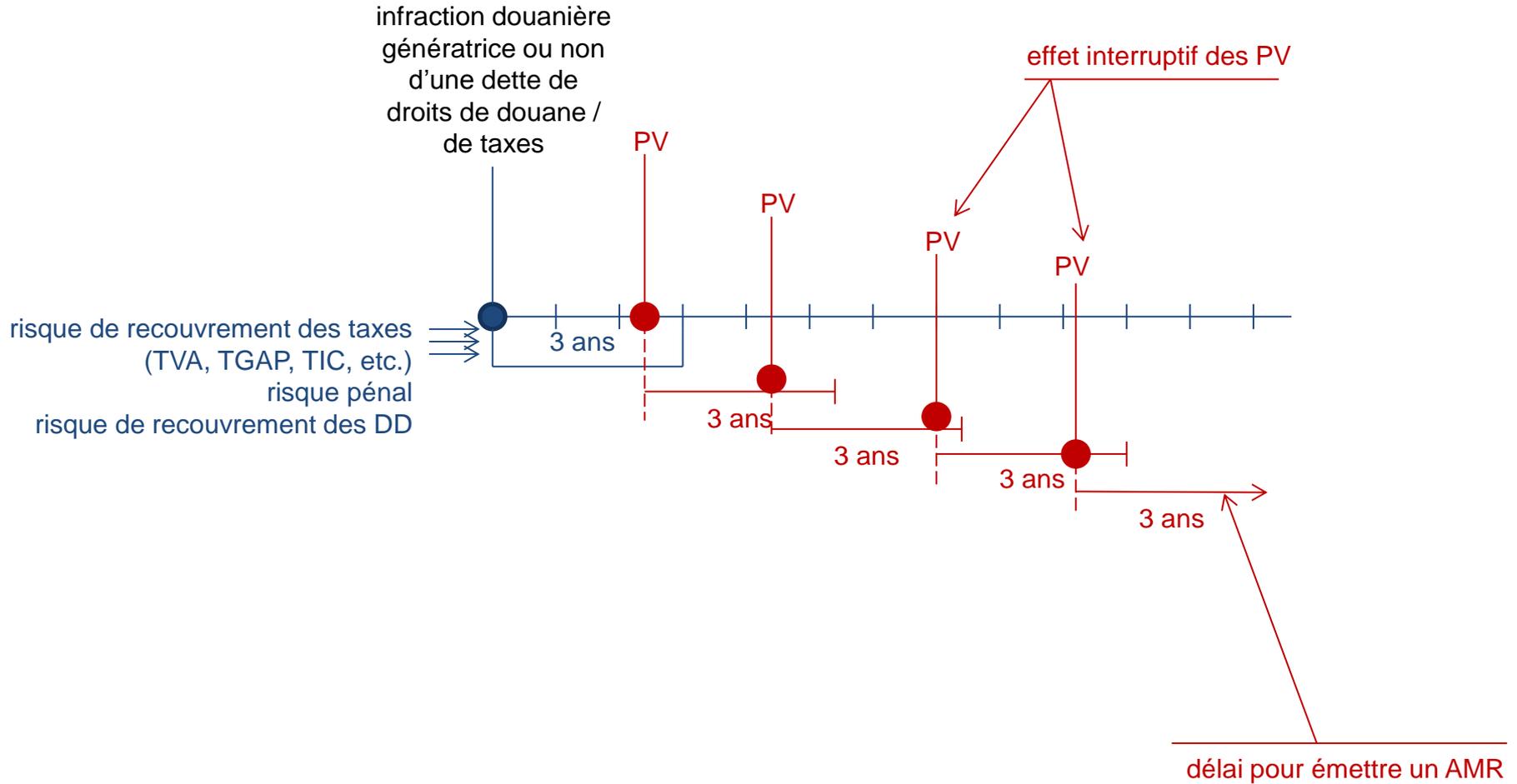
**Période transitoire,
procédures et démarches**



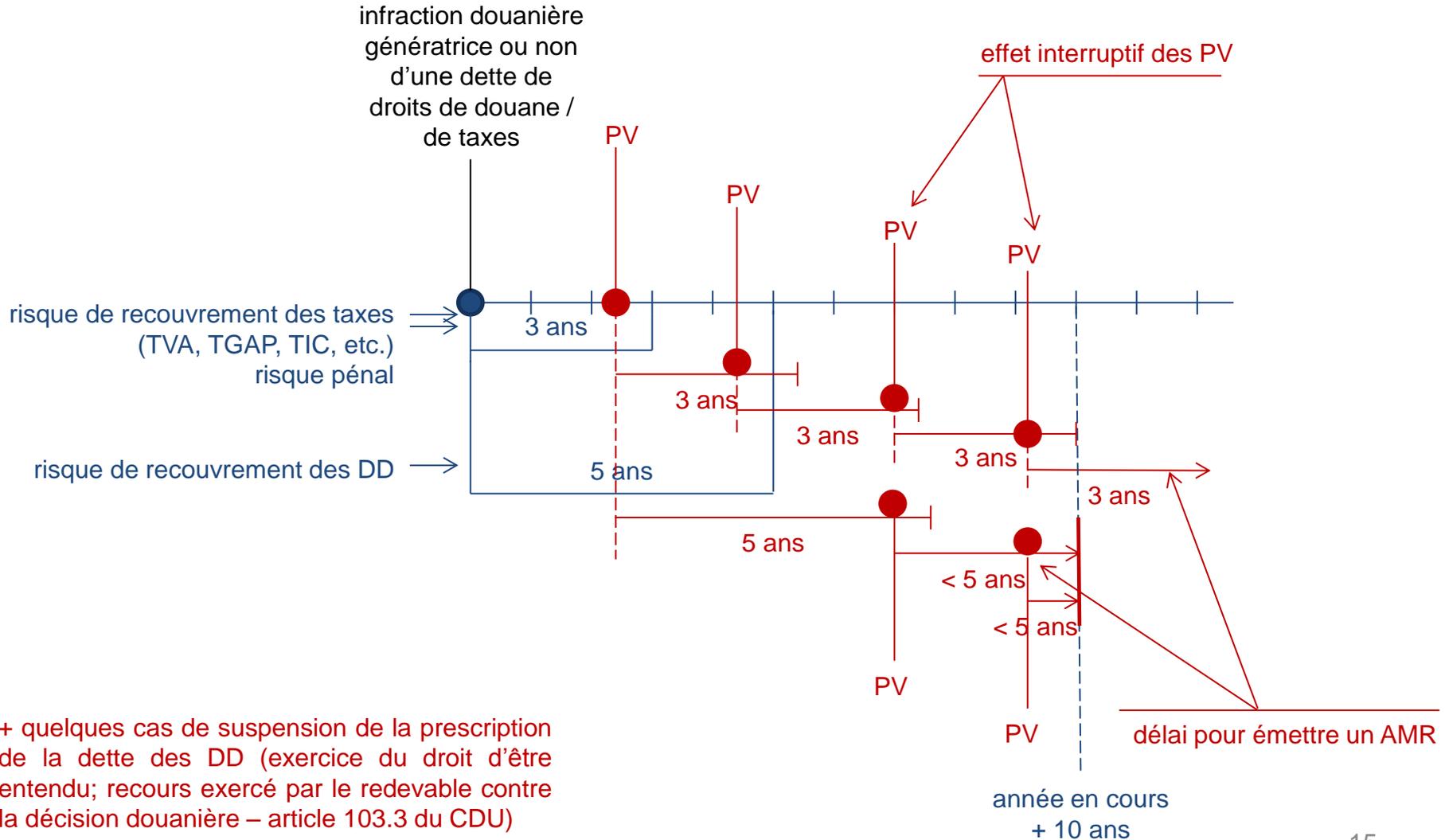


**Réforme de la prescription
douanière**

Ancienne prescription douanière, règles de base

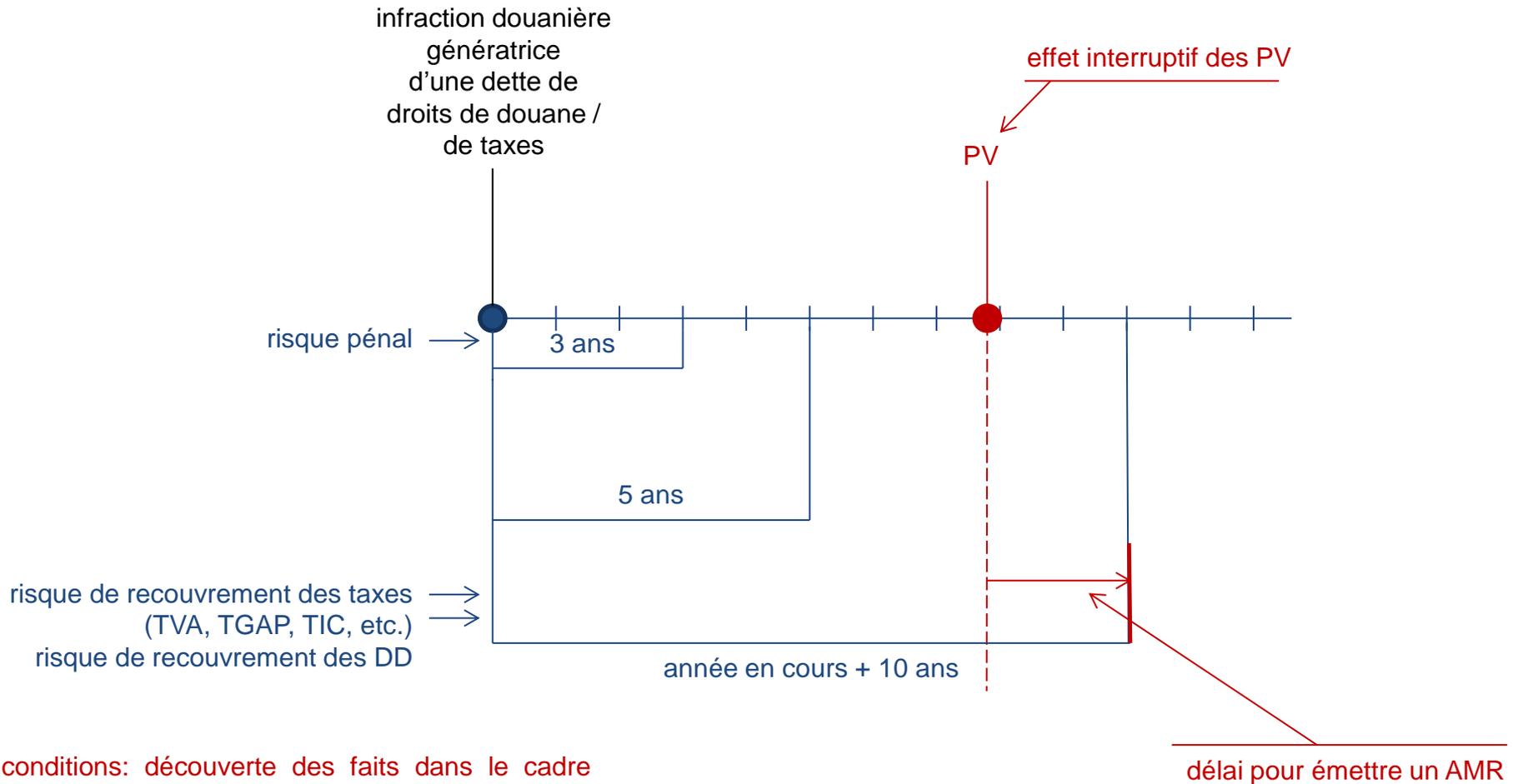


Nouvelle prescription douanière, règles de base



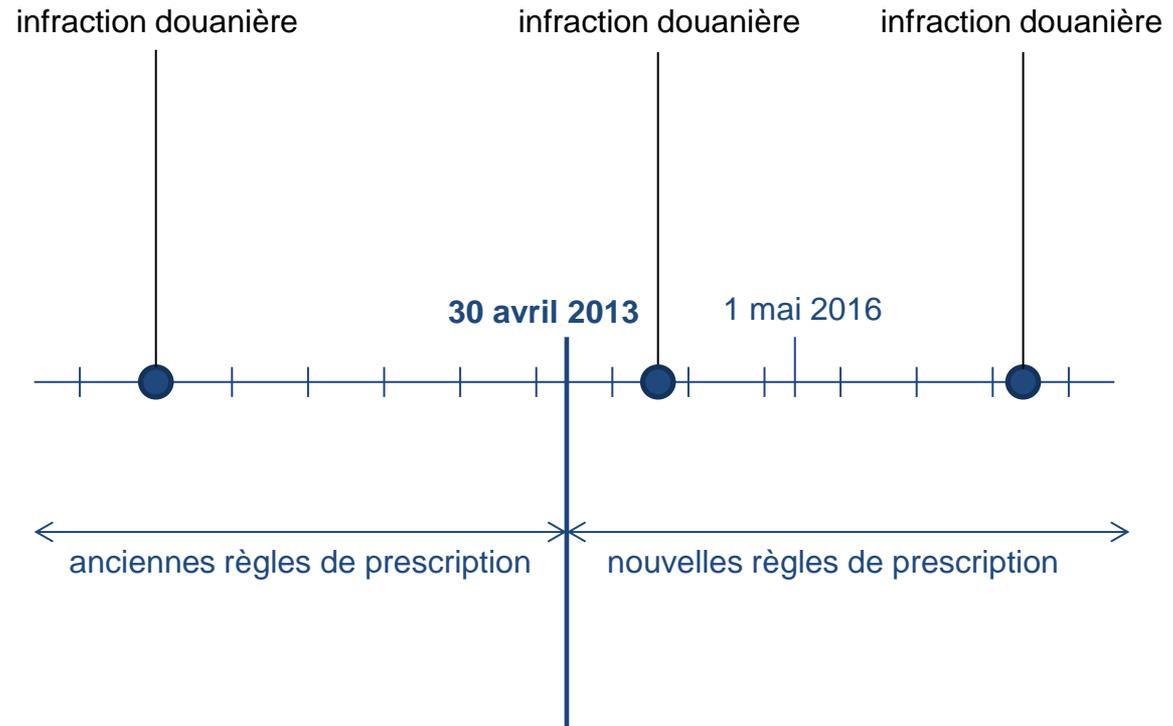
+ quelques cas de suspension de la prescription de la dette des DD (exercice du droit d'être entendu; recours exercé par le redevable contre la décision douanière – article 103.3 du CDU)

Nouvelle prescription douanière, exception



conditions: découverte des faits dans le cadre
 d'une « procédure judiciaire ou administrative »;
 action des Douanes dans l'année suivant celle de
 la décision « clôturant l'instance »

Nouvelle prescription douanière, règles d'application



Comment se préparer?

- Etape par étape
 - cartographie des flux
 - identification des cadres réglementaires
 - choix du mode de gestion de la fonction douanière: internalisation / externalisation
 - reprise en main des process / nettoyage des contrats
 - OEA
 - procédures douanières « sur mesure » : procédure de domiciliation avec inscription en comptabilité-matière, dédouanement centralisé, etc.

Statut OEA,
facteur-clé de votre réussite au
quotidien



Avantages visibles, économies réelles

OEA-C :

- Bénéfice réservé du dédouanement centralisé européen (art.179; ex-PDUC)
- Bénéfice réservé de la déclaration simplifiée sous forme d'écritures dans la comptabilité-matières (art.182)
- Facilité et rapidité d'obtention de procédures douanières (dont des procédures « sur mesure » et dérogations) auprès des Douanes
- Diminution et facilitation des contrôles *a priori* (contrôles dans les locaux de l'entreprise, notifications préalables, priorité des contrôles, etc.)

OEA-S :

- Risque de se faire sortir d'un appel d'offre américain et des pays qui sont déjà en reconnaissance mutuelle avec l'UE
- Réduction des vols et du vandalisme

A terme, l'autorisation OEA deviendra incontournable dans la chaîne logistique, à l'identique de la certification ISO

Conditions de délivrance durcies

fiabilité et compétence mises à l'épreuve

- « Certificat » devient « autorisation »
- Adjonction du critère de la compétence professionnelle
 - 3 ans d'expérience pratique attestée dans le domaine douanier
 - formation qualifiante en douane
 - externalisation de la fonction douane entre les mains d'un professionnel répondant aux mêmes critères
 - répondre à une norme à l'étude (Comité européen de normalisation)
- Antécédents pénaux pris en compte

OEA c'est un Label de qualité auprès des Douanes européennes et dans les échanges internationaux

OEA...
... mais encore??

- reprise en main des process
- nettoyage des relations contractuelles
- visibilité des volumes et des risques
- pérennisation de l'entreprise



ARIANE,
« fil d'Ariane » de votre certification OEA

ARIANE ®

La solution qui vous donne de l'avance

Le module d'accompagnement à la certification OEA ARIANE® est un outil multifonctions permettant de :

- comprendre instantanément le questionnaire d'auto-évaluation de l'Administration douanière, clé de la procédure de certification, grâce aux explications ludiques rédigées par nos experts.
- avoir une vision précise de l'existant et/ou des tâches à accomplir pour combler les manquants,
- répartir efficacement les tâches entre les différents services de l'entreprise,
- avoir une plateforme de travail en commun et en continu,
- suivre en un clin d'oeil l'avancement du projet de certification OEA à travers d'un tableau de bord fonctionnel,
- piloter efficacement par le chef du projet le travail des différentes équipes impliquées,
- gérer par le chef du projet les difficultés rencontrées par les responsables des lots en temps réel,
- bénéficier de l'expérience des experts, intervenant en temps réel sur les questionnements rencontrés.
- automatiser la saisie des réponses au questionnaire et l'ajout des pièces de façon à ordonner le tout dans un seul et unique document directement livrable à l'Administration douanière.